Monsieur L. Tanguay

curé

Rimouski

3

il 1855

CIRCULAIRE.

ARCHEVECHE DE QUEBEC,

9 Avril, 1855.

Le Séminaire de Québec doit entreprendre prochainement la construction de vastes bâtiments devenus nécessaires pour l'établissement de l'Université-Laval. Pour cela il doit contracter inévitablement des dettes considérables qu'avec le temps toutefois il lui sera facile d'acquitter honorablement. Mais s'il est obligé de payer l'intérêt de toutes les sommes qu'il va être dans la nécessité d'emprunter, il se trouvera pour longtemps dans la gêne, et ne pourra pas dès l'abord faire marcher le nouvel établissement avec tout l'éclat qu'il importe de lui donner. Un moyen cependant se présente de lui épargner une partie au moins des embarras qu'il redoute, et je me fais un devoir de vous le communiquer.

Un bon nombre de fabriques et beaucoup de particuliers ont en caisse de l'argent qui ne produit rien? Ne serait-il pas possible de les déterminer à venir en aide au Séminaire, en lui prêtant sans intérêt les sommes qui sont de la sorte en leur possession? Le Séminaire donnerait aux prêteurs les hypothèques les plus sures, et s'engagerait en outre à remettre les dépots qu'on lui aurait ainsi confiés sous quinze jours d'avis pour les sommes dépassant £300, sous huit jours d'avis pour les sommes de £100 à £300, et à première demande pour les sommes n'excédant pas £100. Tout prêt de pas moins de £25 serait reçu avec reconnaissance, et, par le généreux concours de tous, on réaliserait des sommes suffisantes pour mettre le Séminaire en mesure de remplir avec plus de facilité le but si digne d'éloge qu'il s'est proposé.

Qu'il me soit permis en ce moment, Monsieur, de me faire auprès de vous l'avocat du Séminaire. Vous connaissez ses titres à la reconnaissance du pays, mais surtout à celle du clergé dont il a été de tout temps l'ami le plus dévoué. Si MM. les Curés veulent bien faire appel à leurs fabriques et à ceux de leurs paroissiens qui ont des fonds improductifs entre leurs mains, je ne doute pas que le séminaire ne soit bientôt mis en possession d'une partie notable des fonds dont il a besoin pour faire face à l'entreprise gigantesque dont il s'est chargé.

Si, comme j'ai lieu de m'y attendre, vous voulez bien prêter votre concours à l'œuvre éminemment patriotique que je viens vous

proposer, et que vos démarches à cet égard soient couronnées de succès, veuillez en informer Monsieur le Supérieur du Séminaire, et lui faire connaître en-même-temps, 1°. le chiffre de la somme que votre fabrique peut prêter, 2°. les noms de ceux de vos paroissiens qui voudraient aussi prendre part à la bonne œuvre, 3°. le montant de ce que chacun serait disposé à fournir de la sorte.

Comme je regarde l'établissement de l'Université-Laval comme intéressant au plus haut point l'avenir de la religion dans notre Canada, je vous serai particulièrement reconnaissant du zèle que vous mettrez à répondre à ma présente invitation.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon bien cordial attachement.

† C. F. Evêque de Tloa.